

Nature

Amis de la réserve naturelle et du P.N.R. du Jura gessien

Un projet de réserve déposé

Créer une réserve naturelle la plus vaste possible avec un minimum de contraintes, afin d'assurer la protection des richesses naturelles de la haute chaîne du Jura, mais aussi pour protéger l'homme face à son plus grand prédateur, l'homme lui-même... tel est l'esprit du projet présenté lors d'une conférence de presse par M. Louis Burnod, président de l'Association des Amis de la réserve naturelle et du P.N.R. du Jura gessien.

Après l'échec du Parc naturel régional

Le projet de Parc naturel régional — structure de concertation dont l'un des objectifs prioritaires était la création d'une réserve — ayant été rejeté par les élus, il n'est pas surprenant que l'Association, présidée par M. Burnod, reprenne l'initiative après avoir participé activement aux groupes de travail créés en vue de la rédaction du document de synthèse publié en août 1983. Et ce, d'autant plus que de multiples projets d'aménagement de la montagne, de développement touristique ont vu le jour ces dernières années, projets qui ne prennent pas en compte la protection de la nature : contrat station-vallée, route de Crozet, nouveau projet de La Faucille...

Ces projets, venant interférer avec l'étude du P.N.R., ont conduit les élus à se désintéresser de la structure P.N.R. « présentée par certains comme lourde et contraignante, par rapport à des opérations dispersées ». Ils sont par ailleurs dangereux, estiment les Amis de la réserve naturelle : la création d'une route de treize kilomètres afin d'éviter le remplacement du téléphérique de Crozet aurait un impact écologique désastreux : « Si ce projet devait se réaliser, la réserve naturelle n'aurait plus de sens, plus d'intérêt compte tenu d'une telle voie de pénétration ».

De réelles menaces sur l'environnement, l'abandon de la structure de concertation ont donc conduit l'Association des Amis de la réserve naturelle à déposer, par le biais du groupe Ain-Nature et de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la



nature, un projet de réserve naturelle.

Des règles peu contraignantes et des limites

Le projet de réglementation reprend les grandes lignes du texte annexé au projet de charte constitutive du P.N.R. du Jura gessien. Toutes les activités traditionnelles, la pêche, la chasse, la cueillette des champignons seront maintenues. Il y aura deux contraintes essentielles, estime M. Burnod, d'une part la création d'une zone « non aedificandi » (on entretiendra, on améliorera ce qui existe, mais on interdira les nouvelles lignes à haute tension, les nouvelles remontées mécaniques, les nouvelles routes goudronnées dans le périmètre de la réserve), d'autre part, certaines restrictions de circulation qui concerneront les touristes et non les exploitants. Citons un extrait de l'article 17 : « La circulation de véhicules pour l'exploitation forestière, agricole, pastorale, des chalets et refuges peut être interdite en période de nidification (avril, mai, juin) sur certains tronçons par décision du commissaire de la République sur proposition du Comité de gestion et du Comité scientifique ». La nouveauté, ce sont les limites établies après « concertation officielle » entre les différents partenaires de cette réserve : naturalistes, alpagistes, forestiers, skieurs et élus des diffé-

rentes communes, et après examen des délimitations proposées par les universités de Lyon et de Besançon.

Le choix qui a présidé à la détermination de ces limites est le suivant : créer une réserve avec de vastes zones et un minimum de contraintes. Solution réaliste, tant il est vrai que des réserves créées sur des zones limitées avec des contraintes très strictes peuvent aboutir à l'effet inverse de celui qui était escompté.

Pour une pédagogie de l'environnement

Outre les trois gardes animateurs et le directeur qui seront payés sur le budget réserve, des étudiants et des enseignants pourraient être mis à la disposition de la réserve naturelle. C'est toute une pédagogie de l'environnement qui serait alors mise en œuvre : stages d'information et de découverte, réalisation de sentiers écologiques, centre de documentation, conférences... afin d'assurer l'information et l'éducation du public local et des touristes.

Des projets, des approches pour une réserve

A l'heure où un nouveau groupe d'élus, présidé par M. Christian Grospiron, maire de Lélex, réfléchit à la réserve, le projet déposé par M. Burnod et ses amis ne devrait pas, dans l'esprit de ceux-ci, être considéré comme

un projet concurrent. La procédure engagée va cependant se poursuivre et si l'administration juge le dossier satisfaisant, une enquête d'utilité publique pourrait être lancée. La décision reviendrait au Conseil d'état sous la forme d'un décret, le Conseil d'état pouvant d'ailleurs donner son accord sur la réglementation et proposer d'autres limites.

Une réserve naturelle du Jura gessien créée sans la volonté ou l'assentiment des élus, c'est donc imaginable en théorie, mais tous ceux qui jusqu'à présent ont joué, comme les Amis de la réserve, la carte de la concertation, souhaiteront œuvrer ensemble pour la défense de notre patrimoine, ce qui n'exclut d'ailleurs pas un aménagement raisonné et raisonnable.

B. LAURENT ■

L'Association des Amis de la réserve naturelle regroupe trente-et-une associations (Ski-Club, M.J.C., F.O.L., C.P.E., Association de pêche, Associations de pêche et de pisciculture, Syndicat des agriculteurs, Association pour la connaissance de la flore du Jura). Elle a été constituée en 1979, à la demande de M. Dorgelo, chargé de l'étude scientifique de la réserve naturelle. L'Association devenait ainsi l'interlocuteur de la mission d'étude.

Photo. — M. Burnod et quelques membres de l'Association